

Avis de constitution

SOCIETE « THEMUST HAVE BOUTIK »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
CHATEAU, Lot 144, Ilot 04

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/10/2024 , et enregistrés le 24/10/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « THEMUST HAVE BOUTIK »

Objet : Ventes de chaussures, sacs, vêtements, import-export, commerce général et divers.

La participation directe ou indirecte de la société a toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-avant.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
CHATEAU, Lot 144, Ilot 04

Dirigeant(s) Mlle OUATTARA GNELE YAGNOU

AHOUSIATA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-11981 du 20/11/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°71485/GTCA/RC/2024 du 20/11/2024

